Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212200778-20251201-25_10_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 1ER DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HÉNANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Votants	15
Absents	5
Exclus	0

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire
GOUAULT Yvonnick et BESNOUX Jean-Luc, Adjoints,
BOURDEL Laurence, BROUARD Catherine, HINGANT Marion, BAUDET Tanguy, ANDRIEUX David, FAY Arnaud, DURAND Pascal, conseillers.

Absents excusés : GESREL Nathalie donne pouvoir à BESNOUX Jean-Luc, LE GUIRINEC Sonia donne pouvoir à HINGANT Marion, URFIE Anne-Sophie donne pouvoir à BOURDEL Laurence, HAMON Jean-Baptiste donne pouvoir à HERVO Sylvie, OLERON Régine donne pouvoir à. BROUARD Catherine

Secrétaire de séance : Laurence BOURDEL

DELIBERATION N°25-10-04 : Définition des critères d'attribution des lots du lotissement « Le Closset »

Madame le Maire expose que la commune souhaite fixer des critères d'attribution pour la vente des quatorze (14) lots du lotissement « Le Closset ». L'objectif poursuivi est de favoriser l'accès à la propriété des primo-accédants, des familles et des jeunes couples, pour en faire leur résidence principale, pour cela, certaines restrictions doivent être établies, telles que :

- Refuser l'acquisition par des investisseurs et agents immobiliers,
- Limiter l'acquisition à un seul lot par foyer,
- Limiter les plus-values,
- Interdire l'acquisition en vue de résidence secondaire.

Maître Guillaume GOUAULT, notaire chargé des actes de vente du lotissement pour la commune de Hénansal, propose d'accompagner la collectivité dans la rédaction d'un document annexé au règlement du lotissement, précisant ces critères d'attribution.

Ainsi, la commune pourra examiner les dossiers des candidats acquéreurs sur la base d'un barème établi conformément aux critères retenus.

Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à mandater Maître GOUAULT pour la rédaction de cette annexe au règlement du lotissement et d'appliquer les critères définis lors de l'instruction des dossiers d'acquéreurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'autoriser la mise en œuvre de critères d'attribution des lots conformément aux objectifs précités ;

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212200778-20251201-25_10_04-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater Maître Guillaume GOUAULT, Etude 12-70 Notaires associés à Lamballe-Armor, pour la rédaction d'une annexe au règlement du lotissement précisant ces critères.

Fait et délibéré à Hénansal,
Le 1er décembre 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE HENANSAL (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Sylvie HERVO